

## **Compte rendu de l'atelier : «Séjours avec des mineurs difficiles »**

**Animation :** Bruno de Guibert.....

**Nombre de participants** matin : .....13.....après-midi : .....14.....

### **Enjeux, repères, clés :**

Il arrive exceptionnellement que des séjours de vacances rencontrent des difficultés importantes avec certains jeunes. Conflits et mises en danger affectent alors l'ensemble du groupe et jusqu'aux animateurs placés dans des situations qui dépassent parfois leurs compétences. Existe-t-il des leviers pour prévenir les dérapages ? Peut-on préparer l'accueil de jeunes en souffrance ? Quelles sont les bonnes pratiques autour de ces questions ?

L'enjeu de l'atelier est de partager des constats et de mettre en avant des leviers, de mettre en commun des bonnes pratiques, et d'échanger sur la manière de faire bouger les relations entre organisateurs et responsables des enfants, de s'interroger aussi sur les projets de séjours et la place de ces mineurs dans le projet de vacances. L'enjeu de cet atelier est aussi pour l'Etat et le groupe de travail départemental, de nourrir la réflexion pour mettre en place des outils (charte, protocole...) pour réduire le nombre de séjours qui tournent mal.

### **Problèmes rencontrés, freins, difficultés :**

Au plan important de la sémantique il s'agit de « Mineurs en situation difficile », et non intrinsèquement « difficiles ».

Ce qui est difficile, ce sont les situations dans lesquelles ils interfèrent, parfois « explosives ». Et ces situations le sont autant pour les équipes d'animation et les organisateurs.

Or, ces situations se retrouvent, selon tous les participants paradoxalement autant sur des accueils sans hébergement et périscolaires que les séjours avec hébergement, pour des raisons très diverses.

Plusieurs témoignages d'enfants de CM2 contestant par exemple fortement l'autorité des adultes en APS/TAP font écho : enfants hyperactifs, et aussi inscriptions par des structures spécialisées d'enfants sans suffisamment d'information passée. Le cliché « tu ne peux pas taper sur tes camarades » ne fonctionne pas...

A partir de ce constat quelles perspectives et solutions ?

Ils peuvent se résumer en une proposition :

**Privilégier les échanges et le dialogue à tous les niveaux pour ne pas rester seul devant la difficulté :**

- Echanges internes à *l'équipe* pédagogique pour commencer, avec la responsabilité de mettre en place une réponse qui peut passer par un aménagement de la durée de l'accueil, une réflexion et des solutions sur le bruit, sur les repères nécessaires, sur les locaux (cool zone), sur le fonctionnement de la structure pour la prise en compte des enfants n'ayant pas envie de s'intégrer dans les activités, la responsabilité d'un animateur référent, un renfort de l'équipe, une réflexion sur les situations qui mettent tel enfant en difficulté, et par exemple un échange sur les règles mises en place, parfois multiples et contradictoires, qui peuvent paradoxalement favoriser leur transgression ; toutes solutions qui doivent être rapides à ce niveau. Cette situation vécue doit enfin parfois réinterroger l'équipe sur ses rythmes de fonctionnement (la question de la situation d'animateurs qui enchainent des mois de fonctionnement ponctués de mini-camps est citée, avec la fatigue induite et la difficulté à objectiver les situations difficiles). En résumé une analyse systémique de l'équipe au regard de ce problème spécifique. La conclusion peut être d'ailleurs qu'une solution externe est nécessaire
  
- avec *la direction de l'institution*, sans le vivre comme un constat d'échec et dans un dialogue destiné à prévenir les solutions radicales et frustrantes qui surviennent dans les situations tardives, comme une exclusion décidée un peu unilatéralement par le C.A par exemple. Le projet éducatif de la structure étant le plus souvent clair à ce niveau, avec un souci d'accueil de tous les enfants, des moyens doivent ensuite être prévus. Il demeure que le principe de l'exclusion temporaire doit aussi être préservé dans l'intérêt général.  
Plusieurs directeurs pointent en contrepartie la nécessité de se sentir soutenus dans l'acceptation d'un enfant qui risque de se mettre en danger et le fonctionnement du centre à la suite...  
De même l'existence d'un règlement intérieur reflétant le travail à l'année sur les valeurs de bienveillance de l'institution, l'écoute active pratiquée et les modes de remédiation doit exister, toujours à ce niveau.
  
- avec *la famille*, dans un climat de confiance destiné à surmonter des situations de déni et de difficultés existant fréquemment en interne à celle-ci, avec une peur conséquente d'en parler, un sentiment d'isolement et de culpabilité. Comme avec l'enfant, il est possible d'envisager un « contrat » permettant une meilleure vie dans la structure et ses moyens afférents de communication et d'évaluation. L'existence de possibilités d'échange sur un territoire permettant à ces familles, café pédagogique, conférence..., de trouver des appuis et références est pointé comme très intéressant et un développement nécessaire du PEDT.
  
- Avec *les autres institutions* de facto concernées comme le plus souvent les établissements scolaires et, logiquement dans le cadre du PEL/PEDT mis en place.
  
- Enfin, la communication est pointée comme un souci très important et nécessaire pour gérer la situation, en amont au moment de l'inscription, pendant et sans oublier après avec en particulier les parents des enfants inscrits au centre qui bien évidemment perçoivent une partie au moins de la situation ...

## **Attentes, besoins exprimés vis-à-vis de la DDD/des Fédérations :**

Plusieurs propositions méthodologiques sont faites :

Une attention à porter sur *la grille d'inscription et les fiches sanitaires*. Il s'agit avant tout de se poser la question sur l'information nécessaire dont doit disposer l'équipe pour fonctionner, et de qui doit en disposer. Aux antipodes d'une stigmatisation, cette information doit être connue dans l'intérêt de l'enfant et aussi celui des autres mineurs et enfin des animateurs.

Un travail est en cours pour faire une proposition de grille validée par des acteurs des deux réseaux animation et éducation spécialisée concernant les « séjours de vacances en famille » qui sera à disposition des structures sur le site Internet de J&S, et dont ils pourront s'inspirer. Il s'agit aussi de passer outre des questions de « secret professionnel » alléguées au profit d'une information minimale nécessaire à l'intérêt de tous les participants au séjour.

Cette question de forme est importante mais passe aussi par des procédures d'inscription permettant de s'assurer que les informations nécessaires sont passées, en évitant les inscriptions tardives et sans contact suffisant avec l'équipe qui aura la responsabilité du mineur.

Enfin, une attention plus particulière doit être portée sur deux points :

- Les prises de médicaments qui sont souvent source de difficulté très importante lorsque les posologies ne sont pas suivies.
- Les moyens de communication d'urgence avec la famille ou la structure qui a inscrit l'enfant et doit pouvoir être contactée.

## **Leviers, pistes à explorer :**

La mise en place avec la JPA d'un système de soutien ponctuel extérieur, un peu sur le modèle de l'opération « premier départ », avec l'assurance de pouvoir disposer dans les meilleurs délais d'un avis expérimenté permettant au directeur de ne pas rester seul.

L'amélioration du dispositif des services J&S possiblement contactés en urgence en permanence, concertés au plan régional, qui ne sont concernés que par les « accidents graves » mais sont disponibles pour un soutien sur place.

## **Description de bonnes pratiques, d'expériences intéressantes :**

(type d'expérience, public touché...)

Le projet de trouver des relais pour les structures s'estimant à bout de ressource avec une situation concrète aiguë est relevé comme intéressant.

Un bon travail est par exemple signalé, effectué par Handisup sur certaines situations permettant un regard et une expérience extérieure, et la possibilité de poser la question du relais vers l'éducation spécialisée. Il reste la question du financement de cette intervention qui est parfois, dans les meilleurs des cas, budgétée et anticipée avec le soutien de la Collectivité. La CAF intervient aussi sur la question connexe des handicaps par un soutien spécifique.

Sur la question des inscriptions, L'AROEVEN expose par exemple ses exigences de fonctionnement, qui sont certes chronophages, mais une garantie de meilleur fonctionnement ultérieur que cette présence des animateurs aux séances d'inscription.

## **Outils d'accompagnement mis en place :**

*Des propositions de temps de formation initiale puis continue entre les animateurs et l'éducation spécialisée permettant de créer une culture commune, de contracter des liens et aussi d'organiser des échanges d'information, en particulier sur ce qui aura été vécu comme positif sur un séjour pour tel jeune et qui est présentement peu exploité.*

Des propositions renouvelées de formation sur la communication non violente et l'écoute active.